



# **MASTER PROFESSIONNEL LANGUES ET TECHNOLOGIES**

**GUIDE DES ÉTUDES  
ANNÉE 2009-2010**

Département de Langues  
et Langues appliquées

# Master Professionnel Langues et Technologies

[http://www.univ-littoral.fr/form/form\\_init/pdf/master\\_lt.pdf](http://www.univ-littoral.fr/form/form_init/pdf/master_lt.pdf)

CENTRE UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS 2

21, rue Saint-Louis

62321 BOULOGNE-SUR-MER

Direction du Master :

Jacqueline BEL

Secrétariat pédagogique :

1<sup>ère</sup> année :

Nathalie DACHICOURT

Tél. : 03 21 99 41 00

Fax : 03 21 99 41 14

Courriel : Nathalie.Dachicourt@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique :

2<sup>e</sup> année :

Marc LALIGAND

Tél. : 03 21 99 41 45

Fax : 03 21 99 41 75

Courriel : Marc.Laligand@univ-littoral.fr

Président de Jury :

1<sup>ère</sup> année :

Alain PAYEUR

2<sup>e</sup> année :

Pr Jacqueline BEL

## **PRÉSENTATION DES ÉTUDES DE MASTER PROFESSIONNEL LT**

### **Le Master Professionnel Langues et Technologies est un cursus complet qui offre des débouchés professionnels nombreux et variés**

Le Master Professionnel Langues et Technologies est un diplôme de niveau bac + 5 qui se déroule sur deux ans. Durant ces deux années de formation complémentaires les étudiants acquièrent les connaissances et les savoir-faire permettant d'accéder directement au marché de l'emploi.

#### **1. Présentation de la formation**

La formation est fondée sur la complémentarité de l'université et de l'entreprise ; elle se compose d'enseignements théoriques et de stages en entreprise. Elle associe des connaissances en langues étrangères à l'utilisation de nouvelles technologies et des savoirs requis dans l'exercice des métiers sur lesquels elle débouche.

La première année de Master Professionnel Langues et Technologies initie les étudiants à plusieurs spécialités préparant à différents types de métiers et se conclut par un stage. En deuxième année, trois parcours sont possibles : la mention « Traduction technique », la mention « Rédaction technique » et la mention « Ingénierie éditoriale ». Un stage de 5 mois, dont 3 obligatoirement à l'étranger, garantit la professionnalisation.

Cette formation à reconnaissance internationale applique le système de crédits européens ECTS.

Les études de Master Professionnel Langues et Technologies s'adressent principalement, mais pas exclusivement, aux étudiants linguistes issus de Langues Étrangères Appliquées ou de LCE allemand, anglais, espagnol, néerlandais ayant appris au moins deux langues étrangères et désireux de se diriger vers les métiers des langues, de la rédaction technique ou de l'ingénierie éditoriale plurilingue.

Le Master Professionnel Langues et Technologie peut ainsi déboucher sur les métiers de l'ingénierie linguistique, la terminologie d'entreprise, la rédaction technique – dans les domaines de l'industrie, de l'Internet, du tourisme ou de la culture –, la conception de documentation, la traduction de logiciels, la documentation et la communication, les sciences et techniques du tourisme, les métiers de l'édition, de la traduction littéraire,...

Le Master Langues et Technologies vise à la fois le perfectionnement des connaissances linguistiques générales et plus spécialement orientées vers les techniques (au sens large du

terme) et l'acquisition de connaissances dans le domaine des nouvelles technologies, permettant entre autres l'utilisation d'outils d'aide à la traduction et à la rédaction technique, de systèmes de traduction automatique, la création et la gestion de dictionnaires spécialisés informatisés, l'utilisation du langage HTML pour la réalisation de documents diffusés sur le Web, l'utilisation de logiciels d'édition.

### **Deux axes, deux objectifs complémentaires**

Les enseignements dispensés se regroupent autour de deux axes, l'étude des langues et l'acquisition de compétences et de savoir-faire en liaison avec les spécificités du Master Professionnel Langues et Technologies.

### **Langues**

En Master 1, les langues enseignées sont l'anglais, l'allemand et l'espagnol.

En Master 2, s'y ajoute le néerlandais, un stage intensif d'initiation précédant les cours normaux.

En Master 1, l'accent est mis sur l'approfondissement de la connaissance de la civilisation des pays dont les langues sont étudiées et le perfectionnement de la pratique de la traduction écrite (version/thème) et orale (version) de textes à caractère technique, tels qu'on les trouve dans une revue spécialisée « grand public » (Domaines : économie, vie sociale, transports, environnement, droit, santé, nouvelles technologies, etc.). À cet effet, on apprend à dominer les outils d'aide à la traduction (dictionnaires, glossaires, etc.), ainsi que les problèmes généraux de traduction.

En Master 2, seule la traduction langue source étrangère-langue cible maternelle est pratiquée, conformément à la déontologie de la traduction. Au cours des deux années, les étudiants sont initiés à la pratique de la traduction assistée par ordinateur (TAO) et à l'utilisation de l'Internet dans le domaine de la traduction.

### **Matières spécifiques**

En Master 1, elles intéressent les domaines concernant les trois parcours proposés, ainsi que des enseignements spécifiques comme l'informatique (outils d'aide à la traduction), la veille et la recherche documentaire, la communication et la négociation interculturelles, la logistique des entreprises, l'Économie européenne.

En Master 2, elles se concentrent sur les trois parcours.

### **Trois parcours**

Dès la première année de Master, les étudiants sont initiés à trois parcours, et ont la possibilité de valoriser celui/ceux qu'ils ont choisi(s) lorsqu'ils effectuent leurs stages.

Ces trois parcours sont :

- la traduction technique
- la rédaction technique
- l'ingénierie éditoriale plurilingue.

## **De nombreux débouchés : quelques exemples**

En principe, l'étudiant aura choisi un parcours en fonction des débouchés spécifiques que celui-ci offre. Mais il n'y a pas de cloisonnement rigide, et un glissement d'un type de métier à un autre est le plus souvent possible. Pour plus de commodité, on peut distinguer cependant en théorie :

### **Parcours 1**

#### Traducteur technique :

- **Caractéristiques**

Traduit un texte technique d'une langue source vers une langue cible, sa langue maternelle. Par "technique", on entend toute spécialité (économie, droit, sciences humaines, électronique, chimie, informatique, arts, musique, photographie, sport, etc.). Le degré de technicité peut être très variable, du document destiné au grand public à l'article concernant des spécialistes, en passant par des brochures, notices, modes d'emploi, prospectus, catalogues, etc.

Le plus souvent, des recherches préalables d'informations et de documentation dans les deux langues sont indispensables. La compétence en recherche documentaire s'acquiert dès la première année de Master LT.

Le travail est à remettre dans les délais négociés avec le client.

- **Compétences requises**

Comprendre le document, l'analyser, le traduire avec précision et fidélité, en respectant aussi bien son style que le degré de technicité de son vocabulaire.

Maîtriser au départ au moins quelques domaines techniques.

- **Conditions d'exercice**

Travail en indépendant ou dans un cabinet comme salarié.

#### Traducteur-relecteur, traducteur-réviseur :

- Les caractéristiques, compétences et conditions d'exercice sont les mêmes que celles de traducteur technique.

- En principe, il existe des différences précises entre les deux fonctions :

- le relecteur vérifie la qualité linguistique, technique et traductionnelle des traductions qui lui sont confiées, mais ne corrige que les fautes de langue. Il signale simplement les éléments qui lui semblent curieux, obscurs, etc.

- le réviseur, qui a en général une expérience ou une compétence particulière et supérieure, garantit la qualité parfaite, est donc amené à corriger, mais aussi modifier, compléter le travail qui lui a été confié.

#### Traducteur expert assermenté près de la cour d'appel :

- Les caractéristiques, compétences et conditions d'exercice sont les mêmes que celles de traducteur technique.

- Il faut noter que les domaines abordés ne se limitent absolument pas au droit, mais peuvent concerner toutes les techniques, et même les arts et le sport.

Terminologie :

- **Caractéristiques**

Rassemble la documentation existante. Dépouille et analyse les informations. Réalise des études dans le domaine linguistique. Rédige des glossaires et constitue des banques de données informatiques à l'usage des traducteurs.

- **Compétences requises**

Maîtrise de plusieurs langues ainsi que des techniques de traitement informatique des données.

- **Conditions d'exercice**

Bureaux de traduction ou télétravail.

**Parcours 2**Rédacteur de notices techniques, de prospectus, brochures, catalogues d'exposition, etc. :

- **Caractéristiques**

Analyse et exploite l'ensemble des données techniques caractérisant le produit, le matériel à partir de divers documents, rédige une description détaillée des éléments, clarifie les principes de fonctionnement, préconise les recommandations d'usage.

Adjoint aux textes schémas, croquis, dessins, illustrations explicatifs.

Les secteurs sont très nombreux : généraliste, agronomie, biologie, chimie, électricité, informatique, matériaux, mécanique, transports, tourisme, arts, musique, etc.

- **Compétences requises**

Maîtrise de la rédaction technique, capacité à simplifier, à faciliter la compréhension par des explications ou l'adjonction d'illustrations.

- **Conditions d'exercice**

Souvent dans un bureau, en équipe, avec des horaires fixes, en entreprise ou dans une société de services.

**Parcours 3**Assistant d'édition :

- **Caractéristiques**

Participe à tout ou partie des opérations préparatoires à l'édition de produits tels que tous types de livres, revues, CD, DVD, cassettes, d'œuvres d'art, de cartes routières, brochures touristiques, etc. Son rôle peut aller de la conception des œuvres jusqu'à l'élaboration finale de la maquette avec l'auteur, en passant par le choix des illustrations, de la couverture ou de la pochette.

Peut aussi être chargé de négocier des contrats avec les auteurs/adaptateurs de l'œuvre.

Peut enfin être associé à l'élaboration de la stratégie éditoriale.

- **Compétences requises**

Savoir examiner les produits proposés et se prononcer sur leur édition éventuelle.

Savoir relire, corriger, réécrire.

Savoir réaliser la maquette de mise en page.

- **Conditions d'exercice**

Travail individuel pour la conception ou la sélection des œuvres ; travail d'équipe pour les prises de décision et les opérations de mise en fabrication.

Les horaires sont soumis à des fluctuations liées aux sorties de livres, prix littéraires, etc.

Directeur littéraire :

- Caractéristiques

Les mêmes que celles de l'assistant d'édition, auxquelles s'ajoute la fonction de coordination des actions des différents collaborateurs et partenaires.

- Compétences requises

Les mêmes que celles de l'assistant d'édition, auxquelles s'ajoutent la capacité de diriger une équipe ainsi que le don de percevoir, voire d'anticiper les goûts, besoins, attentes du public.

- Conditions d'exercice

Les mêmes que celles de l'assistant d'édition.

## 2. Conditions d'admission

Le Master Professionnel Langues et Technologies 1<sup>ère</sup> année est ouvert aux titulaires d'une Licence ou équivalent en langues (LCE ou LEA) ayant des connaissances en 2 langues vivantes (anglais, allemand ou espagnol).

Le Master 2 peut accueillir tout diplômé de niveau Master 1 ayant des connaissances en **2 langues étrangères**.

Le Master 2 est également ouvert aux professionnels en activité et aux demandeurs d'emploi remplissant les conditions suivantes : Bac + 4, ancienne Maîtrise, Diplôme d'une ESC, BTS et 5 ans d'expérience professionnelle, Bac + 2 et expérience professionnelle d'au moins trois années dans un métier impliquant des langues.

Validation d'Acquis Professionnels (VAP) et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les étudiants étrangers peuvent y être admis s'ils justifient des diplômes équivalents.

En Master 2, le recrutement se fait sur dossier. Les candidats doivent joindre à leur dossier dûment complété les photocopies de leurs diplômes ainsi que les relevés de notes de chaque année.

Les étudiants sont sélectionnés en fonction de leurs résultats universitaires dans les matières intéressant plus spécialement le Master Professionnel Langues et Technologies, ainsi que de leur motivation.

Les candidatures sont examinées par une Commission d'admission composée des enseignants de l'équipe pédagogique du Master 2.

## 3. Organisation des enseignements

Les enseignements de Master Professionnel 1 et 2 sont répartis sur une durée d'une vingtaine de semaines, respectivement d'octobre à mars. Des professionnels des métiers considérés interviennent durant l'année en complément des cours dispensés.

#### **4. Une formation professionnelle : le stage**

En Master 1, le stage, d'une durée de 350 heures au moins, en entreprise ou dans une organisation, en France ou hors de France, doit permettre à l'étudiant d'approcher les réalités professionnelles et d'orienter son choix vers l'un des trois parcours proposés en deuxième année (traduction technique, rédaction technique, ingénierie éditoriale plurilingue). Ce stage suppose la signature d'une convention entre l'université et l'entreprise ou l'organisation, convention qui définit clairement le projet de l'étudiant et ses missions ; il suppose aussi des échanges préalables entre l'étudiant, l'enseignant responsable, choisi par l'étudiant en fonction de ses priorités, et le tuteur professionnel. Le stage donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale (s) d'une devant un jury.

En Master 2, un (ou deux) stage(s) d'une durée totale de 5 mois dont 3 au moins à l'étranger doi(ven)t être effectué(s) à plein temps. Il est possible de moduler le stage pour les étudiants issus de la Formation Continue. Le stage fait l'objet d'une préparation dans les premières semaines de cours. Il est suivi par un enseignant responsable et un tuteur en entreprise.

Aucun stage à plein temps ne peut débiter avant la fin des enseignements.

L'objectif des stages est d'acquérir une véritable expérience et de nouer des contacts pour un futur emploi. Les stages doivent donc être de grande qualité.

Toute convention de stage doit être signée par le responsable du Master Professionnel.

Les stages donnent lieu à un mémoire présenté avec les autres travaux exigés pour l'examen en vue de l'obtention du diplôme, et soutenu en même temps que ces derniers devant le même jury.

## ORGANISATION DES ÉTUDES DE MASTER LT 1<sup>ère</sup> ANNÉE

### COMPOSITION DES ENSEIGNEMENTS

<b>Semestre 7</b>		
<b>Enseignements</b>	<b>Horaires</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE 1 et UE 2 Langues</b> (Langue A /langue B)	<b>40x2</b>	<b>8x2</b>
Traductologie, terminologie	8x2	2x2
Version écrite	12x2	2x2
Version orale	8x2	2x2
Thème écrit	12x2	2x2
<b>UE 3 Enseignements spécifiques</b>	<b>58</b>	<b>8</b>
Veille informationnelle et Recherche documentaire	8+8	1x2
Informatique : outils d'aide à la traduction	10	2
Communication et Négociation Interculturelles	8+8	1x2
Communication internationale des Entreprises et Economie européenne	8+8	1x2
<b>UE 4 Travaux tuteurés</b>	---	<b>3x2</b>
<i>Bonus semestriel</i>	---	
<b>Semestre 8</b>		
<b>UE 5 et UE 6 Langues</b> (Langue A /langue B)	<b>40 x2</b>	<b>8x2</b>
Traductologie, terminologie	8x2	2x2
Version écrite	12x2	2x2
Version orale	8x2	2x2
Thème écrit	12x2	2x2
<b>UE 7 Enseignements spécifiques</b>	<b>37</b>	<b>5</b>
Veille informationnelle & rédaction de documents	9	1
Informatique : outils d'aide à la traduction	10	2
Communication Interculturelle	9	1
Economie européenne	9	1
<b>UE 8 Insertion professionnelle</b>	---	<b>9</b>
Stage (350 h)		
<i>Bonus semestriel</i>	---	---



<b>VERSION ÉCRITE (semestre 7) et (semestre 8)</b> <b>ALLEMAND – ANGLAIS – ESPAGNOL</b>	<b>2 ECTS par semestre et par langue</b>
--	--

Enseignants : Allemand  
Anglais  
Espagnol

P. Després  
J. Michot  
M. Fernandez

Horaire : 1 h 30/semaine

Programme :

- Objectif : perfectionnement dans la technique de la version écrite.
- Traduction en français de textes à caractère technique, tels qu'on les trouve dans un quotidien ou dans une revue spécialisée plutôt destinée à un large public qu'aux professionnels . (Domaines : économie, vie sociale, environnement, droit, santé, nouvelles technologies, etc.)

Bibliographie :

Communiquée pour chacune des langues lors de l'inscription.

<b>VERSION ORALE (semestre 7) et (semestre 8)</b> <b>ALLEMAND – ANGLAIS – ESPAGNOL</b>	<b>2 ECTS par semestre et par langue</b>
---	--

Enseignants : Allemand  
Anglais  
Espagnol

P. Després  
J. Michot  
M. Fernandez

Horaire : 1 h 00/semaine

Programme :

- Objectif : acquisition ou développement de réflexes langagiers permettant, après une courte préparation, de traduire oralement un texte le langue étrangère (A et B) en français, avec une correction et une fidélité suffisantes.
- Textes issus des mêmes domaines qu'à l'écrit, mais nettement plus brefs.

Bibliographie :

Communiquée pour chacune des langues lors de l'inscription.

## UE 3 et UE 7 Enseignements spécifiques

<b>VEILLE (semestre 7) et (semestre 8) ET RECHERCHE DOCUMENTAIRE (semestre 7)</b>	<b>1 ECTS par semestre 1 ECTS</b>
---	---------------------------------------

### **Veille informationnelle & Rédaction de documents**

Enseignant : Philippe Després

Horaire : 8 h 00/semestre 7 ; 9 h 00 /semestre 8

Programme :

- ❑ Face aux changements permanents de l'environnement économique, technique ou social, les entreprises doivent mettre en place des outils de gestion de l'information dans un contexte mondialisé.
- ❑ Du recueil et traitement de l'information brute à la mise en circulation de l'information stratégique ; exercices de rédaction et de mise en forme.

### **Recherche documentaire**

Enseignant : Christine KREFF

Horaire : 8 h 00/semestre

Programme :

- ❑ Objectif : acquisition et utilisation des outils de recherche, optimisation des procédures
- ❑ Établissement d'une bibliographie sur un sujet donné

<b>INFORMATIQUE : OUTILS D'AIDE À LA TRADUCTION (semestre 7 et semestre 8)</b>	<b>2 ECTS</b>
--	---------------

Enseignant : P. Després

Horaire : 10 h 00/semestre

Programme :

- ❑ Initiation aux systèmes de Traduction Assistée par Ordinateur
- ❑ Initiation aux langages de balisage sémantique

<b>COMMUNICATION (semestre 7) et (semestre 8) ET NÉGOCIATION INTERCULTURELLES (semestre 7)</b>	<b>1 ECTS par semestre 1 ECTS</b>
--	---------------------------------------

### **Communication interculturelle**

Enseignant : A. Payeur

Horaire : 8 h 00 semestre 7 ; 9 h 00 semestre 8

Programme :

- Dans un contexte d'internationalisation des échanges et des entreprises ou des organisations, comment analyser les situations et aménager sa communication verbale ou non-verbale ?
- Analyses de documents et de situations donnant lieu à des mises en forme rédigées (dossiers d'études)

### **Négociation**

Enseignant : Jacques Paveau

Horaire : 8 h 00 semestre 7

Programme :

- La négociation entre deux ou plusieurs interlocuteurs comporte toujours des incertitudes et des risques. Le contexte international les renforce et il convient donc d'intégrer les différences culturelles. En effet, celles-ci exercent une influence sur le comportement des négociateurs et leur mode de communication. L'absence de leur prise en compte conduit à des situations d'incompréhension, voire à l'échec.

Plan du cours

1. Caractéristiques de la négociation
  - a. Les types de négociation
  - b. La préparation de la négociation
  - c. La dynamique de la négociation
  - d. Les conditions d'efficacité de la négociation
2. Cultures et vie des affaires
  - a. La réalité multiculturelle
  - b. Les orientations de valeur
3. Cultures et négociation commerciale internationale
  - a. Le champ de la négociation commerciale internationale
  - b. La négociation commerciale internationale
  - c. Négocier à l'international

Bibliographie :

P. AUDEBERT : La négociation. Éditions d'Organisation, 1999.

P. AUDEBERT : Négocier pour la 1<sup>ère</sup> fois. Éditions d'Organisation, 2005.

J. PAVEAU et F. DUPHIL (sous la coordination de) : Exporter. Éditions Foucher, 20<sup>e</sup> édition, 2007.

N. PRIME et J.-C. USUNIER : Marketing international. Vuibert gestion, 2003.

<b>COMMUNICATION INTERNATIONALE DE L'ENTREPRISE (semestre 7) et</b>	<b>1 ECTS</b>
<b>ÉCONOMIE EUROPÉENNE (semestre 7) et (semestre 8)</b>	<b>1 ECTS par semestre</b>

Enseignant : J. Paveau

Horaire : 8 h 00 semestre 7

Programme :

- L'entreprise qui aborde les marchés étrangers est toujours confrontée à un déficit d'image et de notoriété. Pour pallier ce handicap, elle doit concevoir sa communication en prenant en compte le contexte culturel des marchés qu'elle souhaite pénétrer. Les supports de communication seront présentés, mais on insistera plus particulièrement sur l'utilisation d'Internet sous ses différentes facettes.
- Plan du cours :
  1. Intégrer les particularités de la communication internationale
  2. Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication internationale
  3. Communiquer par les médias
  4. Recourir à la communication hors médias.

Bibliographie :

J. LENDREVI et A. de BAYNAST : Le publicitor. Dalloz, 6<sup>e</sup> édition, 2006.

J. PAVEAU et F. DUPHIL (sous la coordination de) : Exporter. Éditions Foucher, 20<sup>e</sup> édition, 2007.

N. PRIME ET J.-C. USUNIER : Marketing international. Vuibert gestion, 2003.

J.-C. DANDOUAU ET B. BELVAUX : Le site Web dans la stratégie marketing d'internationalisation de l'entreprise. Décisions Marketing, n° 43-44, décembre 2006.

## **Économie européenne**

Enseignant : S. Valcke

Horaire : 8 h 00 semestre 7 ; 9 h 00 semestre 8

Programme :

- **Économie Européenne** : L'originalité de l'intégration économique européenne et les principales politiques communautaires

## UE 4 Travaux tuteurés – Semestre 7

<b>GLOSSAIRE ET/OU RECHERCHE LINGUISTIQUE</b>	<b>6 ECTS</b>
---	---------------

Afin de renforcer leurs compétences dans chacune des langues étudiées et dans leur futur domaine de spécialité, les étudiants proposent des travaux tuteurés : au cours de la 5<sup>e</sup> semaine de cours, ils présentent *pour acceptation* un plan de leurs travaux aux enseignants qui les dirigeront avant d'entamer la rédaction. Les travaux, un par langue étrangère, dactylographiés et reliés, devront être rendus à une date fixée d'avance par les enseignants chargés de leur évaluation.

Les travaux sont à remettre aux enseignants avant la fin des cours (mars).

## UE 8 Insertion professionnelle – Semestre 8

<b>RAPPORT DE STAGE PROFESSIONNEL</b>	<b>9 ECTS</b>
---------------------------------------	---------------

Afin de renforcer leur connaissance des secteurs d'activité dans lesquels ils souhaitent se spécialiser : économie, vie sociale, transports et logistique des firmes, environnement, droit, santé, nouvelles technologies, industries culturelles et médias, tourisme... les étudiants, à l'issue de leur stage, présenteront un rapport professionnel dégageant les points forts de leur expérience dans une logique de projet et approfondissant leur approche du ou des secteurs vers lesquels ils pourraient se diriger .

**À noter :** Les étudiants effectuant leur stage avant le 1<sup>er</sup> juin devront se présenter à la soutenance courant juin. Dans le cas inverse, ils seront convoqués à la soutenance courant septembre.

Le rapport de stage est à réaliser sous forme d'un power point.

Le temps de passage est de 10 mn pour la présentation et de 15 mn pour la discussion.

Le dossier est à envoyer par courriel aux deux enseignants faisant passer les soutenances 10 jours avant l'examen (l'un des enseignants étant le directeur du stage).

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET MODALITÉS D'EXAMENS

L'obtention du Master implique des contrôles écrits et des contrôles oraux, soit dans le cadre d'examens de fin de semestre, soit selon le principe du contrôle continu.

Le candidat doit avoir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 sur l'ensemble des U.E. que comporte le semestre pour que ce dernier soit validé.

Pour que la 1<sup>ère</sup> année de Master soit validée, le candidat doit avoir une note moyenne égale à 10 sur l'ensemble des deux semestres.

Si un semestre n'est pas validé, les notes supérieures à la moyenne sont définitivement conservées.

Les U.E. obtenues par l'étudiant sont définitivement acquises.

Les résultats des examens sont proclamés après délibérations du jury. Ce jury est souverain dans ses décisions qui ont un caractère définitif.

Les étudiants ajournés peuvent consulter leurs copies après la proclamation des résultats. Tous les étudiants reçoivent un relevé de leurs notes.

### **Inscription**

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

Le nombre d'inscriptions en M 1 n'est pas limité.

L'admission en 2<sup>e</sup> année de Master (recherche ou professionnelle) n'est pas de droit et se fait sur décision du Président de l'Université

### **Sessions**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Pour chaque semestre deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : pour le Master Pro 1<sup>ère</sup> année Langues et technologies, les deux sessions de rattrapage ont lieu en septembre.

L'intervalle entre deux sessions d'examen est au moins de deux mois.

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des copies.

Attention : la note de la dernière session passée annule et remplace la note obtenue lors de la session précédente

### **ECTS (European Credits Transfert System) et capitalisation**

Les crédits ECTS sont affectés aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (éléments constitutifs) dont la valeur en crédits européens est également fixée. Les UE et les EC sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

### **Validation – Capitalisation – Compensation**

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

#### Une UE (Unité d'Enseignement) est acquise

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, ou
- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

#### Une année d'études est validée

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20)
- ou
- par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20)

#### A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20)
- ou
- par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20)

#### La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants

- au sein de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement ;
- entre les années qui composent le diplôme.

#### Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et arrivent d'un autre établissement

- Les notes obtenues par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » seront prises en compte si le parcours est compatible.
- Pour les autres étudiants post bac, une note administrative de 10/20 est attribuée ;
- Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

#### BONUS :

- Prise en compte du sport, de la pré-pro, et de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal) dans la limite de 5 % du total maximum des points.
- Le jury prend en compte le bonus, de préférence, au semestre.

### **Progression – redoublement**

L'étudiant qui a validé l'ensemble de l'année de Master 1<sup>ère</sup> année peut déposer un dossier d'inscription en Master 2<sup>e</sup> année.

Tout étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de licence et qui n'aurait qu'un semestre de retard, n'est pas autorisé à progresser de Licence en Master.

### **Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise**

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les deux semestres du M1. En cas d'obtention, le diplôme est édité, à la demande de l'étudiant, par le bureau scolarité.

### **Obtention du diplôme final de Master**

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà de la licence (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année de master).

### **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

### **Redoublement**

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

### **Jury**

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation (voir le paragraphe concerné) et la règle dite du « supérieur ».

Règle du Supérieur : le Président de Jury précise dans le règlement des études s'il applique la règle du supérieur, et comment il l'applique.

**Les décisions prises ne varient plus dans l'année.**

### Exemple d'énoncé d'une règle du supérieur

Le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant.

La règle du supérieur vaut pour les deux sessions.

e = examen final      p = contrôle continu      E = Note retenue

**si e supérieur ou égal à p,      alors      E = e**

**si e inférieur ou égal à p,      alors      E =  $\frac{e + p}{2}$**

L'étudiant peut se voir attribuer des « points de jury ».

Il n'existe pas de note éliminatoire.

### **Validation des acquis**

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine figurent dans la rubrique « Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et arrivent d'un autre établissement ».

**Absence et notion de Défaillant**

Tout étudiant convoqué (par courrier ou affichage) et absent (absence non justifiée) à une épreuve d'examen de l'année en cours ou des années antérieures sera considéré comme défaillant s'il ne peut justifier d'une note, obtenue en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> session de l'année en cours, ou des années antérieures.

Le semestre ne pourra être validé.

Etudiants boursiers : la présence aux examens des étudiants boursiers est obligatoire.

**Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)**

Le règlement des études prend en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières (étudiants chargés de famille, étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau notamment).

Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXAMENS DE MASTER 1 LT

(ne s'applique pas aux éventuels contrôles continus)

U.E.	Matières	Écrit	Oral	Nature de l'épreuve
UE 1 - 2 UE 5 - 6	<b>Langue A/Langue B</b>			
	Terminologie, traductologie	1 h 00		Commentaire de traductions, analyse du style et du niveau de langage d'un document, questionnaires et exercices lexicographiques divers
	Thème (écrit)	2 h 00		Traduction d'un texte français d'une quinzaine de lignes
	Version (écrite)	2 h 00		Traduction d'un texte étranger d'une quinzaine de lignes
	Version (orale)		Prép./Pass. 10/15 mn	Traduction d'un texte bref
UE 3 UE 7	<b>Enseignements spécifiques</b>			
	Veille informationnelle & rédaction de documents (3/7)	1 h 00		Résumé (semestre 1)
		1 h 00		Note de Synthèse (semestre 2)
	Recherche documentaire (3)			Établissement d'une bibliographie sur un sujet donné
	Informatique : Outils d'aide à la traduction (3/7)	1 h 00		Épreuve sur ordinateur ou écrite
	Communication interculturelle (3/7)	2 h 30	(S 2) Dossiers d'études	Épreuve sur table (semestre 1)
	Négociation interculturelle (3)		Soutenance du dossier et Analyse de documents	
	Communication internationale des entreprises (3)	1 h 30		Épreuve sur table
	Économie européenne (3/7)	2 h 00		Dissertation et /ou commentaire de documents
UE 4	Travaux tuteurés			Glossaire, et /ou recherche lexicologique / linguistique
UE 8	STAGE			Rapport professionnel et soutenance

--

<b>CALENDRIER DU MASTER PRO LT 1<sup>ère</sup> ANNÉE</b>
--

**Premier semestre (semestre 7)**

Semaine 1	du 12 octobre au 17 octobre
Semaine 2	du 19 octobre au 24 octobre
Semaine 3	du 26 octobre au 31 octobre
<b>(dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009 : férié)</b>	
Semaine 4	du 02 novembre au 07 novembre
Semaine 5	du 09 novembre au 14 novembre
Semaine 6	du 16 novembre au 21 novembre
Semaine 7	du 23 novembre au 28 novembre
Semaine 8	du 30 novembre au 05 décembre
Semaine 9	du 07 décembre au 12 décembre (semaine de révision)
<b>Semaine 10</b>	<b>Examens du 14 décembre au 19 décembre</b>
<b>(Vacances de Noël du 19 décembre 2009 au 4 janvier 2010)</b>	

**Deuxième semestre (semestre 8)**

Semaine 11	du 04 janvier au 09 janvier
Semaine 12	du 11 janvier au 16 janvier
Semaine 13	du 18 janvier au 23 janvier
Semaine 14	du 25 janvier au 30 janvier
Semaine 15	du 01 février au 06 février
Semaine 16	du 08 février au 13 février

**(Vacances d'hiver du 13 au 21 février 2010)**

Semaine 17	du 22 février au 27 février
Semaine 18	du 01 mars au 06 mars
Semaine 19	du 08 mars au 13 mars (semaine de révision)
<b>Semaine 20</b>	<b>Examens du 15 mars au 20 mars</b>

**Stage en entreprise et soutenance : voir UE 8, p. 13**

(Les dates de soutenance ainsi que les ordres de passage seront communiqués à l'avance par le secrétariat pédagogique ; les étudiants devront *impérativement* faire parvenir aux enseignants concernés leurs rapports dix jours plus tôt.)

Les soutenances se déroulent mi-juin, pour la 1<sup>ère</sup> session,  
mi-septembre, pour la 2<sup>e</sup> session.

**Glossaire et/ou recherche linguistique : voir UE 4, p. 13**

<b>MASTER PROFESSIONNEL LT 2<sup>e</sup> ANNÉE</b>
--

## Équipe pédagogique

Mesdames, Messieurs

Jacqueline BEL	Professeur
Fatiha IDMHAND	Maître de Conférences
Philippe DESPRÉS	PRCE
Éric DUVOSKELDT	Maître de Conférences
Réginald PEMBELE	Chargé de cours
Julien THOREL	Maître de Conférences

<b>ORGANISATION DES ÉTUDES DU MASTER PROFESSIONNEL LT 2<sup>e</sup> ANNÉE</b>
---

**MATIÈRES ENSEIGNÉES ET CONTENU DES ENSEIGNEMENTS  
(Semestres 9 et 10)**

**Parcours 1 : Traduction technique plurilingue**

**UE 1 et UE 5 : Langues et méthodologie : allemand, anglais, espagnol, néerlandais**

- 2 langues au choix parmi allemand, anglais, espagnol

	Horaires	Crédits/semestre
Allemand	30 h	4
Anglais	30 h	4
Espagnol	30 h	4
- Néerlandais obligatoire grand débutant		
1 <sup>er</sup> semestre : stage intensif d'initiation	75 h	4
2 <sup>e</sup> semestre : Néerlandais technique	30 h	4
 <b>UE 2 et UE 6 : Ingénierie linguistique</b>		
Terminologie, traductologie, relecture	30 h	2
Rédaction technique	20 h	2
 <b>UE 3 et UE 7 : Nouvelles technologies</b>		
Balisateur sémantique, PAO	75 h	8
 <b>UE 4 et UE 8 : Projets, stage et Mémoire</b>		
Méthodologie	10 h	6

## Parcours 2 : Rédaction technique

### UE 1 et UE 5 : Langues et méthodologie : allemand, anglais, espagnol, néerlandais

- 2 langues au choix parmi allemand, anglais, espagnol

	<b>Horaires</b>	<b>Crédits/semestre</b>
Allemand	30 h	2
Anglais	30 h	2
Espagnol	30 h	2
- Néerlandais obligatoire grand débutant		
1 <sup>er</sup> semestre : stage intensif d'initiation	75 h	2
2 <sup>e</sup> semestre : Néerlandais technique	30 h	2
<b>UE 2 et UE 6 : Ingénierie linguistique</b>		
Terminologie, traductologie, relecture	30 h	5
Recherche documentaire et méthodologie de la rédaction technique	20 h	5
<b>UE 3 et UE 7 : Nouvelles technologies</b>		
Balisateur sémantique, PAO	75 h	8
<b>UE 4 et UE 8 : Projets, stage et Mémoire</b>		
Méthodologie	10 h	6

## Parcours 3 : Ingénierie éditoriale plurilingue

### UE 1 et UE 5 : Langues et méthodologie : allemand, anglais, espagnol, néerlandais

- 2 langues au choix parmi allemand, anglais, espagnol

	<b>Horaires</b>	<b>Crédits/semestre</b>
Allemand : traduction littéraire	30 h	3
Anglais technique (commun avec séminaire 1)	30 h	3
Espagnol : traduction littéraire	30 h	3
- Néerlandais obligatoire grand débutant		
1 <sup>er</sup> semestre : stage intensif d'initiation	75 h	3
2 <sup>e</sup> semestre : Néerlandais technique	30 h	3
<b>UE 2 et UE 6 : Ingénierie linguistique</b>		
Terminologie, traductologie, relecture	30 h	2
Connaissance de l'édition	30 h	5

**UE 3 et UE 7 : Nouvelles technologies**

Balissage sémantique, PAO	75 h	8
---------------------------	------	---

**UE 4 et UE 8 : Projets, stage et Mémoire**

Méthodologie	10 h	6
--------------	------	---

**MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLOME  
TRAVAUX EXIGÉS**

Toutes les dates et conditions de remise de travaux sont impératives.

**U.E. 1 et 5 : Langues****Parcours 1, 2 et 3 :**

Pour chacune des trois langues pratiquées (anglais, allemand ou espagnol au choix, néerlandais obligatoire), l'étudiant remet **fin juin** la traduction en français d'un texte (technique ou littéraire selon le parcours) d'une vingtaine de pages au minimum qu'il aura choisi en plein accord avec l'enseignant concerné. Parcours 2 : 5 pages

Dans le parcours 1, il y adjoint 30 fiches terminologiques portant sur le sujet du texte choisi.

**U.E. 2 et 6 : Ingénierie linguistique****Parcours 2**

Rédaction d'un texte d'une quinzaine de pages (A4, interligne 1,5), sur un sujet au choix de l'étudiant après agrément de l'enseignant.

**Parcours 1 et 3 :**

Rédaction du même type, mais plus synthétique, de 7 à 8 pages.

**U.E. 3 et 7 : Nouvelles technologies**

**Parcours 1 et 2 :** Réalisation sur CD d'un site trilingue présentant l'ensemble des travaux du Master 2 (traductions, fiches terminologiques, rédaction technique, mémoire de stages)

**Parcours 3 :** Réalisation sur CD d'un site trilingue présentant l'ensemble des travaux du Master 2 (traductions, rédaction technique, plaquette trilingue, mémoire de stages)

## **U.E. 3 et 7 : Projets et Mémoire**

### **Parcours 1, 2 et 3 : Présentation et soutenance**

**La Soutenance** a lieu à une date fixée en temps utile par le jury, en général **début octobre**. Elle consiste en une prestation orale de 20 minutes, (10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien avec le jury). Le candidat présente, en s'appuyant sur son CD, ses différents travaux de l'année, faisant part au jury des difficultés qu'il a rencontrées ainsi que des expériences professionnelles enrichissantes qu'il a connues.

### **Délivrance du diplôme**

Le Master Professionnel LT est délivré aux étudiants ayant obtenu une moyenne au moins égale à 10/20.

Le jury est souverain. Il se réunit à l'issue des soutenances et prononce soit la délivrance du diplôme soit l'ajournement.

<b>CALENDRIER DU MASTER PROFESSIONNEL LT 2<sup>e</sup> ANNÉE</b>
--

**Semestre 9 et 10**

Semaine 1 : du 26 octobre au 30 octobre

Semaine 2 : du 02 novembre au 06 novembre

Semaine 3 : du 09 novembre au 13 novembre

**(mercredi 11 novembre 2009 : férié)**

Semaine 4 : du 16 novembre au 20 novembre

Semaine 5 : du 23 novembre au 27 novembre

Semaine 6 : du 30 novembre au 04 décembre

Semaine 7 : du 07 décembre au 11 décembre

Semaine 8 : du 14 décembre au 18 décembre

**Vacances de Noël : du 19 décembre 2009 au 4 janvier 2010**

Semaine 9 : du 04 janvier au 08 janvier      **stage intensif de néerlandais**

Semaine 10 : du 11 janvier au 15 janvier      **stage intensif de néerlandais**

Semaine 11 : du 18 janvier au 22 janvier      **stage intensif de néerlandais**

Semaine 12 : du 25 janvier au 29 janvier

Semaine 13 : du 01<sup>er</sup> février au 05 février

Semaine 14 : du 08 février au 12 février

**Vacances d'Hiver : du 13 février au 22 février 2010**

Semaine 15 : du 22 février au 26 février

Semaine 16 : du 08 mars au 12 mars

Semaine 17 : du 15 mars au 19 mars

Semaine 18 : du 22 mars au 26 mars

Semaine 19 : du 29 mars au 02 avril

**Stage de 5 mois en entreprise, dont trois mois à l'étranger  
(entre avril et septembre 2010)**

**Soutenance des travaux : première quinzaine d'octobre 2010**

## **INFORMATIONS PRATIQUES, BOURSES, SÉJOURS À L'ÉTRANGER**

(Consulter les panneaux d'affichage !)

### **Bourse d'Enseignement Supérieur**

La demande de Bourse d'Enseignement supérieur doit être renouvelée chaque année. Les étudiants intéressés peuvent retirer une notice d'explication à l'accueil (Saint-Louis 1) du 15 janvier au 30 avril de l'année en cours.

### **Bourse de 3<sup>e</sup> cycle**

C'est une aide sur critères pédagogiques. Les dossiers sont à retirer par courrier au Service Scolarité ou en téléphonant au 03.28.23.73.15. et à déposer avant la mi-octobre.

### **Prêts d'honneur**

Les dossiers doivent être retirés début septembre à l'accueil (Saint-Louis 1).

Les prêts d'honneur sont remboursables, sans intérêt, dans un délai de dix ans. Un prêt d'honneur ne peut être cumulé avec une autre aide.

Les demandes doivent être déposées auprès du Bureau de la Scolarité avant une date limite généralement fixée **mi-octobre**.

### **Aide Individuelle Exceptionnelle**

Cette aide est réservée aux étudiants de second cycle qui redoublent ou qui se réorientent. Les dossiers seront disponibles à l'accueil (Saint-Louis 1), sur les chaînes d'inscription ou au Service Scolarité à partir du début du mois de septembre. Ils devront être remplis et déposés avant la mi-octobre.

### **Fonds de Solidarité Universitaire**

Ce fonds permet au CROUS d'accorder des aides de dépannage ou des allocations remboursables à des étudiants qui connaissent de grosses difficultés financières. Son montant varie entre 150 et 450 €. Les dossiers sont à demander à l'assistante sociale entre novembre et mars.

### **Fonds d'Amélioration de la Vie Étudiante**

Ce fonds permet à l'ULCO d'aider financièrement ces étudiants. Il ne faut ni dépasser le barème des bourses, ni percevoir de bourse d'enseignement supérieur ou d'A.I.E. Un dossier spécial est à retirer au Service Scolarité ou en téléphonant au 03.28.23.73.15. et à déposer avant la mi-janvier.

**Bourse de voyage**

La demande de bourse de voyage pour un stage en entreprise à l'étranger (d'une durée supérieure ou égale à un mois) s'effectue entre janvier et juin. Le dépôt des dossiers a lieu avant le 28 février pour les stages réalisés avant cette date, avant le 30 juin pour les stages effectués du 1<sup>er</sup> mars au 31 août. Ces dossiers sont à retirer et à déposer au secrétariat  
N.B. : Il est nécessaire de remplir une convention de stage.

**Bourse de stage Erasmus**

Le programme Erasmus est ouvert aux stages d'une durée minimale de 3 mois effectués en Europe. La Bourse Erasmus Stage est d'un montant de 400 €par mois.  
Contacter le Service des Relations Internationales : Myriam.Lemaire@univ-littoral.fr  
Tél. : 03.28.23.73.99  
Fax : 03.28.23.74.20

**Adresses utiles**

Chambre de Commerce franco-allemande	<a href="http://www.franco.allemand.com">www.franco.allemand.com</a>
Chambre de Commerce franco-britannique	<a href="http://www.francobritishchambers.com">www.francobritishchambers.com</a>
Chambre de Commerce franco-espagnole	<a href="http://www.cocef.com">www.cocef.com</a> , <a href="http://www.lachambre.es">www.lachambre.es</a>

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation des études de Master Professionnel LT	2
Organisation des études de Master Pro LT 1 <sup>ère</sup> année	8
- Composition des enseignements	8
- Contrôle des connaissances, modalités d'examens	15
- Calendrier de Master Pro LT 1 <sup>ère</sup> année	20
Master Professionnel LT 2 <sup>e</sup> année : équipe enseignante	21
Organisation des études de Master Pro LT 2 <sup>e</sup> année	22
- Matières enseignées et contenu des enseignements	22
- Modalités d'obtention du diplôme. Travaux exigés	24
- Calendrier de Master Pro LT 2 <sup>e</sup> année	26
Informations pratiques	27
Table des matières	29